Envoyé en préfecture le 28/10/2025

Reçu en préfecture le 28/10/2025

Publié le

ID: 085-200065795-20251027-D27102025\_08-DE

DEPARTEMENT DE LA VENDEE ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE



#### **COMMUNE DES ACHARDS**

### REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du lundi 27 octobre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33 Nombre de conseillers présents : 22 Nombre de conseillers représentés : 7

Nombre de conseillers ayant participé au vote : 29

L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le 21/10/2025, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

<u>Présents</u>: Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Luc RABILLARD, Christelle GAUBERT, Evelyne BAUD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickaël ONILLON, Hélène LEMESLE, Thony CHABOT, Stéphanie CHIFFOLEAU, Vincent BELLEAU, Antoine GUILLET, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Martial CAILLAUD, Pauline CAILLONNEAU.

Absents donnant pouvoir : Nicole EDOUARD donne pouvoir à Nathalie KARCHER, Patricia BLANCHARD donne pouvoir à Hélène LEMESLE, Jean-Pierre CITEAU donne pouvoir à Michel VALLA, Sarah MICHON donne pouvoir à Lynda PRUVOST, Ingrid BERNARD donne pouvoir à Mickaêl ONILLON, Sophie CHATELIER donne pouvoir à Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Isabelle LE BRUSQUET donne pouvoir à Jean-Luc RABILLARD,

Absents excusés: Sarah RENAUD, Sébastien HULIN

Absents: Corinne BRAUD, Paul MAZENS

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Marion CHAIGNE, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

## D27102025\_08\_Subventions exceptionnelles sollicitées par des associations

Vu l'avis favorable de la commission Finances-Vie Économique du 6 octobre 2025,

Monsieur Jean-Luc RABILLARD, Adjoint aux Finances, informe l'assemblée que deux demandes de subventions exceptionnelles ont été adressées en mairie par deux associations :

- Les Achards Karaté, pour les déplacements de deux élèves de l'association accompagnés au championnat de France de Karaté qui se tenait à Marseille les 17 et 18 mai dernier;
- Le Tennis Club Les Achards, pour l'achat de peinture et de pinceaux en vue du rafraichissement des peintures des murs du Tennis Club ;

Monsieur Jean-Luc RABILLARD précise que l'association Les Achards Karaté n'a pas sollicité de subvention au titre de 2025 lors de la campagne de début d'année et qu'elle est d'ores et déjà invitée à déposer une demande lors de la campagne annuelle de subventions 2026 et suivantes.

# Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'OCTROYER une subvention exceptionnelle de 800€ à l'association LES ACHARDS KARATE ;
- D'OCTROYER une subvention exceptionnelle de 511,86€ à l'association TENNIS CLUB LES ACHARDS;

Envoyé en préfecture le 28/10/2025

Reçu en préfecture le 28/10/2025

Publié le

ID: 085-200065795-20251027-D27102025\_08-DE

D'AUTORISER Monsieur le Maire, Michel VALLA, ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à cette délibération.

La secrétaire de Séance,

Lynda PRUVOST

Michel VAII

Le Maire,